



Championnat Départemental des Clubs de l'Ain par équipes 2020

Samedi 29 et dimanche 30 août 2020
Golf de La Bresse

Les modifications apportées en 2020 sont surlignées en jaune

Conditions de participation pour les clubs

Le Championnat Départemental des Clubs est une compétition par équipes réservée aux associations sportives des Golfs de l'Ain. Celles-ci doivent être à jour de leur cotisation au Comité Départemental de l'Ain. Les clubs participants s'engagent à offrir aux membres du club hôte deux départs de 4 joueurs par jour de championnat. Une semaine à l'avance, les clubs communiquent au club hôte les horaires des départs offerts. Les membres intéressés s'adressent uniquement au secrétariat de leur club qui gère seul les réservations.

Conditions de participation pour les joueurs

Les joueurs, **amateurs**, doivent être licenciés dans le club qu'ils représentent et membre de son Association Sportive. Ils doivent être à jour de leur certificat ou questionnaire médical (voir vade-mecum FFG 2020).

Constitution des équipes

Les équipes sont constituées de trois séries adultes, d'une série jeunes et, pour le second tour seulement, d'une série Pros.

Constitution des séries

Sexe : Chaque série peut être composée uniquement de dames, uniquement de messieurs ou être mixte.

Âge : Les séries Adultes comprennent les joueurs et joueuses **nés en 2001 ou avant**.

La série Jeunes comprend les joueurs et joueuses **nés entre 2002 et 2012 inclus**. Chacune des trois séries Adultes pourra comprendre un joueur Jeunes et un seul.

Les joueurs jouent les deux jours dans la série où ils sont inscrits. En conséquence, un jeune qui a joué dans la série Jeunes le jeudi ne peut pas jouer dans une série Adultes le dimanche ; de même un jeune qui a joué dans une série Adultes le samedi reste en série Adultes le dimanche.

Dans le cas où un club ne pourrait présenter qu'un seul joueur en série Jeunes, le score manquant pour cette série sera égal au plus mauvais score Jeunes retenu tous clubs confondus + 5 points. De même, si un club ne peut présenter aucun joueur en série Jeunes, les deux scores retenus pour cette série seront tous deux égaux au plus mauvais score retenu tous clubs confondus + 5 points.

Index : index **FFG WHS (sauf pour les Pros)** à la date limite d'inscription soit le **7 août 2020** à minuit.

En série Jeunes, la limite d'index est calculée en fonction de l'âge obtenu dans l'année soit $\text{âge} + \text{index} < 54$.

Exemple, pour un jeune né le 24 déc. 2008 soit 12 ans dans l'année, l'index maxi est 41.4 (53.4 - 12 = 41.4).

Séries	Index	Nombre de joueurs Jeudi (série Jeunes) Samedi (séries 1-2-3) <i>Simples</i>	Nombre de joueurs Dimanche (toutes séries) <i>Foursomes</i> <i>Pro en simples</i>	Repères Messieurs	Repères Dames
1 ^{re} série	0 – 10.4	4 joueurs = 4 <i>simples</i>	4 joueurs = 2 <i>foursomes</i>	2	4
2 ^e série	10.5 – 17.4	4 joueurs = 4 <i>simples</i>	4 joueurs = 2 <i>foursomes</i>	3	5
3 ^e série	17.5 – 24.4	3 joueurs = 3 <i>simples</i>	2 joueurs = 1 <i>foursome</i>	3	5
Série Jeunes	âge + index < 54	3 joueurs = 3 <i>simples</i>		*	*
"			2 joueurs = 1 <i>foursome</i>	3	5
Série Pro		-	1 Pro = Stableford Brut	2	4

***Pour les simples uniquement (jeudi), les jeunes U8-U10-U12-U14 partent des repères aménagés selon leur tranche d'âge (voir document « Repères SIMPLES Série Jeunes » en annexe).**

Les U16 (2004-2005) et U18 (2002-2003) partent des départs 3 ou 5. Pour les foursomes, tous les Jeunes partent des repères 3 ou 5.

Comité Départemental de Golf de l'Ain

Le nombre maximum d'équipiers potentiels à inscrire dans chaque série est égal au double du nombre de joueurs prévus pour disputer les simples. Les clubs qui ne peuvent remplir de série peuvent surclasser un joueur au maximum par série.

Les joueurs surclassés appartiennent à la série immédiatement supérieure et sont pris par ordre d'index (le meilleur index de la série supérieure est surclassé en premier). Pour la 3^e série, les joueurs surclassés devront avoir un index maxi de 36.4. Les joueurs surclassés seront classés dans la série dans laquelle ils auront joué.

Aucune dérogation par le Comité n'est envisageable si une solution existe dans le présent règlement.

Pro : Le Pro devra être attaché en tant qu'enseignant dans le club qu'il représente. En cas d'indisponibilité justifiée de son Pro-enseignant, le club concerné devra faire parvenir sa demande d'inscription d'un nouveau Pro au minimum une semaine avant le début de l'épreuve au Comité d'organisation qui décide de la recevabilité de l'inscription. **Ce nouveau Pro devra appartenir à un club de l'Ain (ou de la ligue AURA),** de préférence extérieur au championnat.

Les Pros jouent en simple Stableford brut, leur score est déduit du score total de son équipe.

En cas d'absence de Pro pour un club, le score retenu comme score Pro est le plus mauvais des scores 1^{ère} série retenu tous clubs confondus converti en points stableford brut moins 5 points.

Les départs des Pros se font par ordre inverse des résultats provisoires des clubs à l'issue du samedi. Les Pros absents à la remise des prix ne pourront pas recevoir leur enveloppe.

Forme de jeu

Chaque série joue sur 18 trous. Les simples Série Jeunes se jouent le jeudi en strokeford +4. **Le jeudi, la présence d'au moins un adulte est obligatoire dans chaque partie de jeunes.** (NB : les cadets sont autorisés). Les simples séries Adultes se jouent le samedi en stroke play brut. Les foursomes séries 1-2-3 se jouent le dimanche en strokeplay brut. Les foursomes série Jeunes jouent en strokeford +4. Les Pro jouent en simple stableford brut le dimanche.

Jeudi 27 août : Jeunes, strokeford +4 Samedi 29 août : Simples adultes, strokeplay	Dimanche 30 août 2020 Foursomes strokeplay (séries 1-2-3) Totalité des scores pris en compte
1 ^{re} série : 4 joueurs = 4 <i>simples</i> Samedi 29/08 3 meilleurs scores bruts pris en compte	1 ^{re} série : 4 joueurs = 2 <i>foursomes</i>
2 ^e série : 4 joueurs = 4 <i>simples</i> Samedi 29/08 3 meilleurs scores bruts pris en compte	2 ^e série : 4 joueurs = 2 <i>foursomes</i>
3 ^e série : 3 joueurs = 3 <i>simples</i> Samedi 29/08 2 meilleurs scores bruts pris en compte	3 ^e série : 2 joueurs = 1 <i>foursome</i>
Série « jeunes » 3 joueurs = 3 <i>simples</i> Jeudi 27/08 2 meilleurs scores bruts pris en compte	Série Jeunes : 2 joueurs = 1 <i>foursome</i> Strokeford +4
	Série Pro : 1 joueur = simple Stableford brut

Le classement final se fait en additionnant les scores des deux jours comme suit puis en retranchant le score stableford brut du Pro ainsi que les points « Bonus » marqués par les clubs lors du Championnat seniors.

3 meilleurs scores bruts de la 1 ^{re} série du SAMEDI
+
3 meilleurs scores bruts de la 2 ^e série du SAMEDI
+
2 meilleurs scores bruts de la 3 ^e série du SAMEDI
+
2 meilleurs scores bruts de la série Jeunes du JEUDI
+
Totalité des scores bruts des foursomes du DIMANCHE
-
- moins le score Stableford brut du Pro
- moins les points « Bonus » du Championnat Seniors

Le club qui finit premier se verra remettre le trophée de Champion des Clubs de l'Ain, qu'il conservera durant une année et qu'il remettra en jeu l'année suivante. Les clubs terminant 2^e et 3^e seront également primés.

En cas d'égalité entre des clubs pour la 1^{re}, la 2^e et la 3^e place, il sera joué un play-off trou par trou entre les Pros des clubs concernés sur 4 trous maximum.

Si les pros n'ont pas réussi à se départager, le départage se fera comme suit :

1. Meilleur score brut 1^{ère} série en simple.
2. Totalité des foursomes en 1^{ère} série
3. Totalité des foursomes en 2^{ème} série
4. Totalité des foursomes en 3^{ème} série
5. Totalité des foursomes en série Jeunes

Comportement et étiquette

Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer (y compris cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le comité se prononcera sur une possible disqualification.

Intempéries et circonstances exceptionnelles / suspension de jeu

Dans le cas où le déroulement du championnat est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve se réunit puis communique aux capitaines les décisions qui conviennent à une poursuite ou à une conclusion équitable du Championnat. Dans tous les cas, le classement des clubs (provisoire ou définitif) ne peut être établi qu'à partir d'un même nombre de scores réalisés par club et par série.

Le règlement général et le règlement spécifique des épreuves par équipes des épreuves fédérales s'appliquent (cf. vade-mecum FFG). Ces règlements généraux sont complétés par le présent règlement particulier. Les règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Elles sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve est constitué du Président du Comité Départemental de Golf de l'Ain, du Président de la Commission sportive du CDAin, du/de la Président(e) de l'Association Sportive du Club hôte ou de leur représentant(e), du ou des arbitre(s).

Le Comité Départemental de Golf de l'Ain est seul juge pour tout ce qui concerne le Championnat des Clubs de l'Ain, son organisation et l'application des règlements.

Le nom de la personne habilitée à donner des conseils est donné lors de la réunion des capitaines. Le capitaine d'une équipe est seul habilité à porter réclamation.

Inscriptions

Les listes des équipiers potentiels des clubs sont à envoyer par mail en format .pdf par les clubs eux-mêmes **au plus tard le 7 août 2020** à la Commission sportive du Comité départemental de l'Ain f.dussous@gmail.com et au golf de La Bresse à l'attention de Nicolas Besançon secretariat@golfdelabresse.com

Le montant de l'inscription est de **550,00 €** par équipe, balles de practice incluses pour tous les équipiers, à régler par chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf de l'Ain et à envoyer, **au plus tard le 7 août 2020**, à :

Comité Départemental de Golf de l'Ain
Golf de La Sorelle
Domaine de Gravagneux - 01320 Villette-sur-Ain

Les horaires de départ seront communiqués par mail dans tous les clubs le lundi précédant l'épreuve.

La réunion des capitaines aura lieu **vendredi 28 août 2020 à 18h30** au golf de La Bresse. La présence de chaque capitaine ou de son représentant est obligatoire.

Repérage : le club accueillant l'épreuve autorise les équipes à repérer une fois le parcours gracieusement en semaine **du 8/08 au 25/08 sauf les dimanches et le 15 août** à condition que celles-ci aient pris la peine de réserver. Le repérage à titre gracieux ne peut concerner que les joueurs sélectionnés par leur club une fois la liste des équipiers potentiels transmise au club accueillant (à noter que la tenue d'équipe est souhaitée). Les repérages supplémentaires devront faire l'objet d'un règlement.

Les nouveaux clubs intéressés pour participer au Championnat par équipes devront se faire connaître au plus tard lors de l'assemblée générale du Comité de l'Ain précédant le Championnat. Toutes les autres manifestations de la Semaine de l'Ain sont ouvertes sans condition à tous les clubs de l'Ain. La participation au Championnat Départemental des Clubs de l'Ain par équipes implique l'acceptation du présent règlement.